

doc
CA1
EA11
81T01
FRE

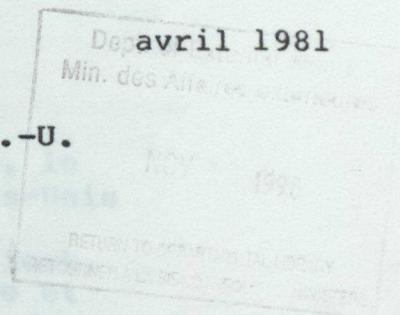
DOCS
CA1 EA11 81T01 FRE
Les relations Canada-E.-U. --
32630300

Canadian Foreign Policy

TEXTS

T 81/1

LES RELATIONS CANADA-E.-U.



Ampleur et complexité des relations

32630300

Les relations entre le Canada et les États-Unis l'emportent probablement en ampleur et en complexité sur toute autre relation entre deux nations souveraines. Le volume total des échanges commerciaux en 1980 s'établissait à quelques 94 milliards de dollars canadiens, chacun des deux pays étant le plus important fournisseur et client de l'autre. Le Canada et les États-Unis collaborent à la sécurité du continent nord-américain et, par l'intermédiaire de l'OTAN, à celle de l'Europe de l'Ouest. Ils partagent et gèrent un même espace le long de leur frontière commune de 5 000 milles. Les contacts personnels, familiaux, universitaires, culturels, professionnels, commerciaux, financiers et syndicaux abondent entre Canadiens et Américains. Par ailleurs, le Canada et les États-Unis constituent, l'un pour l'autre, la plus importante source de tourisme; plus de 30 millions de touristes traversent la frontière chaque année.

Bien que la plupart des contacts entre les Américains et les Canadiens se font sans la participation des gouvernements, une gestion gouvernementale est essentielle au maintien de rapports harmonieux. Les ambassades et les services diplomatiques des deux pays constituent la principale voie de communication pour ce qui touche les questions de politique. Par ailleurs, des accords, des arrangements et des ententes réciproques sont intervenus sur un grand nombre de sujets. Il existe de fortes affinités

43-235-138



External Affairs
Canada

Domestic Information
Programs Division

Affaires extérieures
Canada

Direction des programmes
d'information au Canada

régionales transfrontières, ainsi que de nombreux liens entre les provinces canadiennes et les États américains à l'intérieur de leurs sphères de juridiction respectives. La récente visite du Président Reagan au Canada a été l'occasion pour les deux chefs d'État d'établir un contact personnel et a donné lieu à un renouvellement de l'engagement des deux pays à veiller attentivement à la gestion de leurs relations.

Représentants canadiens aux États-Unis

En plus de son ambassade à Washington, le Canada a quatorze missions consulaires aux États-Unis (Atlanta, Boston, Buffalo, Chicago, Cleveland, Dallas, Detroit, Los Angeles, Minneapolis, New York, La Nouvelle-Orléans, Philadelphie, San Francisco et Seattle). Les consulats représentent le Canada dans leurs circonscriptions respectives et ils administrent des programmes de relations générales, de commerce, d'immigration, de tourisme, de services consulaires, d'information et d'affaires culturelles. La Colombie-Britannique, l'Alberta, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Québec ont également des bureaux aux États-Unis.

Commerce et investissements

En 1980, les ventes de produits canadiens aux États-Unis se sont chiffrées à plus de 46 milliards de dollars canadiens, soit plus des deux tiers du total des exportations canadiennes. Les importations de produits américains au Canada se sont élevées à plus de 48 milliards de dollars canadiens, ou 20 pour cent environ des exportations totales des États-Unis. Le chiffre des ventes des États-Unis au Canada est presque égal à celui de l'ensemble de leurs ventes à la Communauté européenne et représentent environ deux fois le volume de leurs ventes à leur deuxième partenaire commercial, le Japon. Étant donné l'importance des rapports commerciaux et économiques entre les deux pays, les politiques commerciales et financières de l'un peuvent avoir d'énormes répercussions sur l'autre.

Les relations commerciales canado-américaines bénéficieront sensiblement de l'application des résultats des Négociations commerciales multilatérales. On estime en effet qu'une fois ceux-ci

appliqués dans leur intégralité, au delà de 90 pour cent des exportations canadiennes vers les États-Unis seront frappées de droits égaux ou inférieurs à 5 pour cent, tandis que près de 80 pour cent d'entre elles entreront en franchise. Par ailleurs, les accords intervenus sur les mesures non tarifaires, notamment en ce qui concerne les subventions, les droits compensateurs et les normes de produits, devraient renforcer la sécurité des débouchés entre le Canada et les États-Unis. Enfin, le renforcement du processus de règlement des différends dans le cadre du GATT devrait fournir aux deux gouvernements un moyen de résister aux pressions protectionnistes. Toutefois, la prolifération des lois américaines, fédérales et d'États sur les achats locaux ("Buy America") et les programmes de constitution des réserves des petites entreprises sont une source de préoccupation pour le Canada étant donné qu'elles restreignent de plus en plus notre accès au marché américain.

Aux termes du Pacte de l'automobile, signé en 1965, le Canada et les États-Unis bénéficient d'un accord sectoriel de libre échange. Toutefois, le Canada connaît actuellement des problèmes particuliers dans le secteur de l'automobile où le déficit de nos échanges avec les États-Unis s'est établi à plus de 3 milliards de dollars canadiens en 1979. Selon les données préliminaires pour 1980, ce déficit se serait résorbé de près d'un milliard de dollars. En même temps, la valeur globale de ces échanges a diminué de \$3,4 milliards, ce qui reflète la chute des ventes d'automobiles dans les deux pays. L'an dernier, le gouvernement a entamé des discussions à cet égard avec l'industrie privée ainsi que des consultations au niveau ministériel avec les États-Unis en vue de trouver des mesures propres à assurer la participation pleine et effective des fabricants canadiens à la production de la nouvelle génération d'automobiles. Le Président Reagan a confirmé, lors de sa visite à Ottawa, que son administration était disposée à poursuivre ces consultations.

Le Canada et les États-Unis sont, l'un pour l'autre, l'une des plus importantes sources de capitaux étrangers. Les États-Unis ont investi plus de 52 milliards de dollars canadiens en placements directs et de portefeuille au Canada, tandis que le Canada a des investissements semblables de l'ordre de 9 milliards de dollars canadiens aux États-Unis.

Energie

Les questions énergétiques sont d'une grande importance aux niveaux national et international, et occupent une place de choix dans les relations canado-américaines. Même si les deux pays poursuivent des politiques intérieures distinctes, ils se consultent et collaborent en permanence dans des secteurs présentant des avantages pour l'une et l'autre parties.

C'est dans son Programme énergétique national d'octobre 1980 que le Gouvernement a dévoilé sa grande politique en la matière. Ce programme global vise à restructurer le système énergétique canadien pour équilibrer l'offre et la demande nationales d'ici 1990, partager équitablement les avantages et les inconvénients entre les Canadiens, accroître grandement la propriété et le contrôle du Canada sur le secteur énergétique, élargir le rôle du secteur public en matière pétrolière et gazière, et assurer que de plus grands avantages industriels seront tirés de la mise en valeur de l'énergie. Le programme vise ainsi à mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé et à redresser un système qui a défavorisé l'accroissement de la participation canadienne dans le secteur énergétique et avantagé les grandes sociétés pétrolières, en majorité contrôlées par l'étranger. En 1979 par exemple, 72 % des revenus de l'industrie du pétrole et du gaz sont allés à des sociétés étrangères, à un moment où l'industrie s'accapare une part toujours accrue de la richesse nationale. Le programme touchera nécessairement les multinationales établies au Canada, y compris des firmes américaines, mais il continuera de fournir aux investisseurs étrangers des conditions qui se comparent favorablement à celles offertes par la plupart des autres pays producteurs.

Le Canada et les États-Unis doivent tous deux importer du pétrole pour satisfaire à leurs besoins intérieurs. Cependant, le Canada dispose d'importants surplus de gaz naturel, de pétrole lourd et d'électricité qu'il exporte aux États-Unis. Si ces ventes sont modestes comparativement à la consommation américaine globale, elles ont rapporté au Canada environ 6,6 milliards de dollars en 1979, tout en constituant une importante source d'approvisionnement sûr pour certains marchés américains.

Il existe bien d'autres exemples de coopération bilatérale. Le plus éloquent est l'accord de 1977 sur les principes applicables à un pipeline pour le transport du gaz naturel du Nord. Les tronçons sud, dont la construction est déjà en bonne voie, serviront à exporter une partie de l'excédent actuel du gaz naturel albertain, jusqu'à l'achèvement des sections nord du gazoduc en 1985. Le gaz de l'Alaska pourra alors être acheminé directement vers les marchés américains.

En 1979, les deux pays ont publié une étude conjointe dans laquelle ils recensent les possibilités d'intensification de leurs échanges d'énergie électrique. Ils ont par ailleurs signé un memorandum d'accord concernant les activités de recherche et d'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd, auquel les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan adhèrent à part entière. Depuis 1975, des stocks de pétrole font l'objet d'échanges de part et d'autre de la frontière afin d'assurer l'approvisionnement de certaines raffineries américaines tout en réalisant des économies au titre du transport. Les deux pays explorent maintenant les possibilités d'une coopération plus poussée, notamment en ce qui concerne la valorisation du charbon, les échanges de produits pétroliers et l'exploitation des sables bitumineux.

Le Canada collabore étroitement avec les États-Unis et d'autres nations au sein d'organisations multilatérales, notamment l'Agence internationale de l'énergie, à la solution des problèmes énergétiques dans le monde et à l'étude des questions financières connexes.

Environnement

Le Canada et les États-Unis accordent une priorité élevée à la surveillance étroite et au règlement de problèmes écologiques transfrontières qui ont souvent été source d'inquiétude de part et d'autre. La collaboration sur les questions environnementales remonte plus loin que la signature, en 1909, du Traité sur les eaux limitrophes, qui constitue la base de nos relations au chapitre de l'environnement et de la gestion des plans et cours d'eau.

Les deux pays procèdent fréquemment à des consultations et à des négociations sur un nombre important de projets ayant trait à l'environnement transfrontière. La Commission mixte internationale (CMI), créée en 1909 aux termes du Traité sur les eaux limitrophes, joue un rôle actif et précieux dans ce secteur. La CMI exerce en effet certaines fonctions de réglementation et peut, à la demande des gouvernements, effectuer des études spéciales et formuler des recommandations.

L'engagement pris récemment par les deux gouvernements, qui s'est traduit par une déclaration conjointe publiée le 26 juillet 1979 et par un memorandum déclaratif d'intention signé le 5 août 1980, en vue de l'élaboration d'un accord de coopération sur la réduction des polluants atmosphériques transfrontières est un événement de grande importance. Ce problème, et plus particulièrement le phénomène connu sous le nom de "pluies acides", présente une menace grave dans de vastes régions des deux pays.

Aux termes des accords de 1972 et 1978 sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs, le Canada et les États-Unis se sont engagés à mener des efforts de coopération pour assainir ces eaux. Les deux gouvernements sont par ailleurs de plus en plus préoccupés par le problème des déchets dangereux et toxiques, surtout dans la région des Grands lacs.

Le projet de dérivation Garrison, au Dakota du Nord, qui pourrait provoquer la pollution du bassin de la baie d'Hudson au Canada, est une autre grande source de préoccupation. Parmi les autres sujets d'intérêt permanent mentionnons le trafic des pétroliers sur la côte Ouest, le projet connexe d'aménagement d'une raffinerie à Eastport, dans le Maine, et le projet américain d'inondation de la vallée de la Skagit en Colombie-Britannique.

Relations de défense

La coopération très étroite entre le Canada et les États-Unis au cours de la Deuxième Guerre mondiale a servi de base à un processus permanent de planification commune des politiques de défense. À cet égard, la Commission mixte permanente de défense, établie par l'Accord d'Ogdensburg de 1940, assure des consultations continues quant aux questions bilatérales en matière de défense. Par ailleurs, le Canada

et les États-Unis sont membres fondateurs de l'OTAN. Enfin, l'Accord concernant l'organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) conclu entre le Canada et les États-Unis assure depuis 1958 le commandement commun de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Cet accord a été renouvelé pour cinq ans le 11 mars 1981, lors de la visite du Président Reagan à Ottawa.

Les arrangements de partage des activités de production et de développement en matière de défense entre le Canada et les États-Unis visent à assurer le maintien d'un équilibre à long terme pour l'acquisition réciproque de matériel de défense par les États-Unis et le Canada et à permettre une utilisation des ressources industrielles, scientifiques et techniques des deux pays dans l'intérêt de la défense du continent. Également durant sa visite à Ottawa, le Président Reagan a confirmé l'importance qu'attachent les États-Unis à ces accords, qui constituent la base de la coopération entre les deux pays au chapitre de la défense.

Pêches et frontières maritimes

En janvier 1977, le Canada a étendu à 200 milles sa juridiction sur les pêches et les États-Unis ont fait de même en mars. Du fait du chevauchement des zones maritimes frontalières contestées, il est devenu nécessaire d'établir un nouveau cadre bilatéral de gestion et de coopération en matière de pêche, et de délimiter les frontières maritimes au large de la côte est, dans le détroit de Juan de Fuca et dans l'entrée de Dixon dans le Pacifique, ainsi que dans la mer de Beaufort dans l'Arctique.

Le 1er août 1977, les deux gouvernements ont nommé des négociateurs spéciaux chargés de recommander une solution à ces questions. Après dix-huit mois de négociations, ceux-ci sont parvenus à une entente sur les procédures de règlement concernant les frontières maritimes et les ressources halieutiques de la côte est. Des traités ont été signés à Washington le 29 mars 1979. Les négociations portant sur les trois autres frontières maritimes sont restées en suspens en attendant la délimitation finale de la frontière maritime de la côte est.

L'un des traités signés en mars 1979 prévoyait la soumission au règlement obligatoire de la Cour internationale de Justice du litige entourant la délimitation de la frontière de la côte est. Ce traité était directement lié à l'Accord sur les ressources halieutiques, qui prévoyait la gestion en coopération de stocks particuliers d'intérêt mutuel ainsi que des contingents spécifiques pour ces stocks. Pendant deux ans, le Sénat américain n'a pris aucune mesure en rapport avec ces traités. La question est devenue la plus sérieuse cause de friction entre le Canada et les États-Unis. Le différend a été exacerbé du fait que, durant cette période, les Américains n'ont pas respecté les contingentements prévus par le traité.

En mars 1981, l'administration américaine a décidé de délaissier l'accord sur les ressources halieutiques, de le séparer du traité sur la frontière maritime et de le retirer du Sénat, affirmant que ce dernier refuserait d'accorder son approbation en vue de la ratification. Le Canada a exprimé la vive déception que lui causait ce geste. Les États-Unis ont engagé le processus de ratification du seul traité sur la frontière maritime, et le Canada revoit actuellement sa position sur cette question.

Pour ce qui est des pêches sur la côte ouest, les discussions se sont poursuivies en vue d'un accord global sur l'interception du saumon, et une série de négociations officielles a eue lieu en 1981.

Le 22 août 1980, le Canada et les États-Unis ont convenu d'un accord provisoire relatif à la pêche réciproque du thon albacore au large de la côte du Pacifique tandis que des négociations étaient menées en vue de la conclusion d'un traité à plus long terme sur le débarquement réciproque du thon dans des ports désignés. Un traité à cet effet a été paraphé en février; il sera signé lorsque le Canada aura reçu l'assurance que les sénateurs des États américains les plus touchés l'approuvent et qu'il devrait donc être ratifié par les États-Unis. Le Canada continuera d'invoquer les droits qu'il détient en vertu des accords du GATT et qui avaient été compromis par un embargo américain sur les produits canadiens du thon. Cet embargo, imposé en 1979, a été levé lors de la mise en place d'un accord provisoire. La question fait maintenant l'objet d'un examen par un groupe d'étude du GATT.

Imposition

La ratification d'une convention canado-américaine de double imposition, signée en 1980 attend maintenant l'approbation du Sénat.

Extraterritorialité

L'application extraterritoriale des lois américaines cause de plus en plus de frictions dans nos relations bilatérales. Quelques exemples récents ou actuels: la participation de la Banque fédérale de réserve aux activités de certaines banques canadiennes en collaboration avec d'autres institutions financières canadiennes; les efforts de la Commission du commerce inter-États pour déréglementer les transports ferroviaires d'une façon qui pourrait nuire aux chemins de fer canadiens; les efforts pour obtenir que la Commission maritime fédérale réglemente les transports maritimes entre le Canada et des pays tiers lorsque des marchandises ou des ports américains sont en cause.

Des procès antitrust intentés auprès des tribunaux américains par des particuliers américains contre des producteurs d'uranium canadiens et autres sont source de graves préoccupations pour le gouvernement du Canada. Celui-ci soutient en effet que des mesures prises par des sociétés canadiennes à l'extérieur du territoire des États-Unis et en conformité avec les lois et les politiques du Canada ne doivent pas être mises en cause par des tribunaux américains. Un projet de loi (C-41), déposé devant le Parlement en juillet 1980, vise à protéger les sociétés et les citoyens canadiens contre les jugements rendus à l'extérieur du territoire par des tribunaux étrangers.

Publicité sur les ondes

En 1976, une disposition de la Loi canadienne sur l'impôt sur le revenu (article 19.1) a été modifiée de manière à promouvoir une plus grande utilisation des stations de télévision canadiennes pour diffuser la publicité canadienne destinée au marché canadien, assurant ainsi la viabilité de l'industrie canadienne de la radiodiffusion. Les propriétaires d'un certain nombre de stations américaines situées près de la frontière se sont opposés à

cette mesure qui entraînait une réduction de leurs recettes de publicité d'origine canadienne.

En août 1978, un groupe de diffuseurs américains a déposé une plainte auprès de l'USTR (United States Trade Representative), alléguant un préjudice au commerce américain. Le 31 juillet 1980, le président Carter a accepté la recommandation du représentant spécial qui s'est prononcé assez largement en faveur des diffuseurs. Par suite de cette décision, l'Administration compte prendre des mesures législatives dans le même sens que l'article 19.1. Le Congrès n'a pas encore légiféré en la matière. L'article 19.1 demeure un élément important de la politique canadienne, et il n'est pas question de le modifier.

1978	229,1	1718,0
1979	260,3	1819,0
1980	288,1	2413,9
		2627,4

COMMERCE (en millions de \$CAN) (base douanière)

	<u>TOTAL</u>		<u>AVEC LES ETATS-UNIS</u>	
	<u>Exportations</u> (réexportations incluses)	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u> (réexportations incluses)	<u>Importations</u>
1978	53,182.8	50,101.6	37,373.6	35,436
1979	65,514.3	62,724.0	44,452.4	45,419
1980	75,932.9	68,979.4	48,058.4	46,414
(variation - %)				

	<u>TOTAL</u>		<u>AVEC LES ETATS-UNIS</u>	
	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>
1978	19.2	18.4	20.1	18.7
1979	23.5	24.5	18.9	28.2
1980	16.8	11.4	8.1	6.6

DISTRIBUTION DES IMPORTATIONS (% - 1978)

	<u>Canada</u>	<u>E.-U.</u>
Canada	-	20
Etats-Unis	70	-
Japon	6	9
CBE	9	32

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA/ÉTATS-UNIS

FNB

	Canada (en milliards de \$CAN courants)	États-Unis (en milliards de \$E.-U. courants)
1976	191,0	1718,0
1977	208,8	1918,0
1978	229,7	2156,1
1979	260,3	2413,9
1980	288,1	2627,4

COMMERCE (en millions de \$CAN) (base douanière)

	<u>TOTAL</u>		<u>AVEC LES ÉTATS-UNIS</u>	
	<u>Exportations</u> (réexportations incluses)	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u> (réexportations incluses)	<u>Importations</u>
1978	53,182.8	50,101.6	37,371.6	35,436.3
1979	65,514.3	62,724.0	44,452.4	45,419.5
1980	75,932.9	68,979.4	48,058.4	48,414.1
(variation - %)				

	<u>TOTAL</u>		<u>AVEC LES ÉTATS-UNIS</u>	
	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>
1978	19.2	18.4	20.1	18.7
1979	23.5	24.5	18.9	28.2
1980	16.8	11.4	8.1	6.6

VENTILATION DES EXPORTATIONS (% - 1978)

	Canada	E.-U.
Canada	-	20
États-Unis	70	-
Japon	6	9
CEE	9	22

	Canada	États-Unis
1976	-4090	519
1977	-4115	1496
1978	-4747	2241
1979	-7774	171
1980	-8230	799

VENTILATION DES IMPORTATIONS (% - 1978)

	<u>Canada</u>	<u>États-Unis</u>
Canada	-	19
États-Unis	71	-
Japon	5	14
CEE	9	17

COMMERCE BILATÉRAL (1980) (base douanière)

(en milliards de \$CAN)

Dix principaux produits d'exportation des États-Unis vers le Canada (1980)

48,4

Pièces automobiles, moteurs non inclus	5,8
Voitures particulières et châssis	3,4
Pétrole brut	1,7
Ordinateurs	1,6
Métaux précieux, y compris les alliages	1,4
Moteurs automobiles	1,1
Autres métaux sous forme de minerais, de concentrés, de déchets	1,0
Camions, camions routiers, et châssis	1,0
Aéronefs complets, y compris les moteurs	0,8
Charbon	0,8

Dix principaux produits d'exportation du Canada vers les États-Unis (1980)

48,1

Voitures particulières et châssis	4,2
Gaz naturel	4,0
Papier journal	2,9
Pétrole brut	2,9
Pièces automobiles, moteurs non inclus	2,7
Camions, camions routiers et châssis	2,3
Bois (tendre) de construction	2,0
Métaux précieux, y compris les alliages	1,9
Pâtes de bois	1,9
Produits pétroliers et houillers	1,5

BALANCE DES PAIEMENTS AVEC LES ÉTATS-UNIS - (1980 (compte courant/en millions de \$CAN))

	<u>TOTAL</u>	<u>COMMERCE DE MARCHANDISES</u>	<u>AUTRE COMMERCE</u>
1976	-4090	519	-4609
1977	-4115	1496	-5611
1978	-4747	2241	-6988
1979	-7774	171	-7945
1980	-8250	799	-9049

VENTILATION DES IMPORTATIONS (1978)

Canada	Etats-Unis	Etats-Unis
Canada	Etats-Unis	Etats-Unis
Etats-Unis	Etats-Unis	Etats-Unis
Japon	Etats-Unis	Etats-Unis
CEE	Etats-Unis	Etats-Unis

COMMERCE BILATERAL (1980) (base dévaluée)
Dix principaux produits d'exportation des
Etats-Unis vers le Canada (1980)

Produit	Canada	Etats-Unis
Pièces automobiles, moteurs non inclus	1.0	1.0
Voitures particulières et camion	1.0	1.0
Pétrole brut	1.0	1.0
Ordinateurs	1.0	1.0
Métaux précieux, y compris les alliages	1.0	1.0
Moteurs automobiles	1.0	1.0
Autres métaux sous forme de minerais, de concentrés	1.0	1.0
de déchets	1.0	1.0
Camions, camionnettes, tracteurs	1.0	1.0
Aéronefs d'opéra, y compris les moteurs	1.0	1.0
Charbon	1.0	1.0

Dix principaux produits d'exportation du Canada vers
les Etats-Unis (1980)

Produit	Canada	Etats-Unis
Voitures particulières et camion	1.0	1.0
Gas naturel	1.0	1.0
Papier journal	1.0	1.0
Pétrole brut	1.0	1.0
Pièces automobiles, moteurs non inclus	1.0	1.0
Camions, camionnettes, tracteurs et bus	1.0	1.0
Bois (bois) de construction	1.0	1.0
Métaux précieux, y compris les alliages	1.0	1.0
Pâtes de bois	1.0	1.0
Produits pétroliers et raffinés	1.0	1.0

BALANCE DES PAIEMENTS AVEC LES ETATS-UNIS
(1980) (compte courants en millions de \$CAN)

Année	Compte courant	Etats-Unis
1980	100	100
1979	100	100
1978	100	100
1977	100	100
1976	100	100

RECETTES ET PAIEMENTS - COMPTE D'ÉCHANGES TOURISTIQUES AVEC LES ÉTATS-UNIS (en millions de \$CAN)

	<u>RECETTES</u>	<u>PAIEMENTS</u>	<u>SOLDE</u>
1976	1346	1956	-610
1977	1525	2280	-755
1978	1650	2553	-903
1979	1881	2457	-576
1980	2061	2844	-783

COMPTE COURANT POUR 1980 - ÉTATS-UNIS

	(en millions de \$)
Solde du compte marchandises	799
Solde du compte services	-9179
Voyages	-783
Intérêts et dividendes	-4516
Frêt	-195
Autres services d'affaires	-3685
Transferts nets (personnels et institutionnels)	130
(Solde du compte services, y compris les transferts)	-9049
SOLDE GLOBAL EN COMPTE COURANT	-8250

PRIX ET COÛTS (variation - %)

	<u>IPC-CANADA</u> (variation - %)			<u>IPC-ÉTATS-UNIS</u> (d'année en année) (variation - %)		
	<u>Total</u>	<u>Denrées alimentaires</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>	<u>Denrées alimentaires</u>	<u>Autres</u>
1976	7,5	2,7	9,4	5,8	3,1	6,6
1977	8,0	8,3	7,9	6,5	6,3	6,5
1978	8,9	15,5	6,4	7,7	10,0	7,2
1979	9,1	13,2	7,9	11,3	10,9	11,4
1980	10,2	10,7	10,0	12,4	s/o	s/o

Indice des prix de gros/Canada
(variation - %)

1976	5,1
1977	7,9
1978	9,2
1979	14,5
1980	13,4

Indice des prix à la production
(Produits finis)/États-Unis
(variation - %)

1976	3,3
1977	6,6
1978	9,2
1979	12,6
1980	11,7

Coûts unitaires de
travail/Canada
(1971 = 100)

1976	165,9
1977	178,0
1978	187,6
1979	202,2
1980	224,5

Coûts unitaires de
travail/États-Unis
(entreprises non
agricoles 1967 = 100)

1976	166,0
1977	175,2
1978	190,4
1979	210,2
1980	s/o

EMPLOI

Population active/Canada
(variation - %)

1976	2,3
1977	2,8
1978	3,6
1979	3,0
1980	2,8

Population active/États-Unis
(variation - %)

1976	3,4
1977	3,1
1978	2,5
1979	s/o
1980	s/o

Taux de chômage/Canada

1976	7,1
1977	8,1
1978	8,4
1979	7,5
1980	7,5

Taux de chômage/États-Unis

1976	7,7
1977	7,0
1978	6,0
1979	5,8
1980	7,1

\$ DES É.-U. EN c. CAN. (cours de midi au comptant - moyenne)

1976	98.60
1977	106.34
1978	114.07
1979	117.14
1980	116.92

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS (Plus récentes estimations de Statistique Canada)

Investissements directs des États-Unis au Canada	34,9 milliards de \$ (fin de 1976 - cumulatif)
Investissements de portefeuille américains au Canada	18,3 milliards de \$ (fin de 1975 - cumulatif)
Investissements directs du Canada aux États-Unis	6,05 milliards de \$ (fin de 1976 - cumulatif)
Investissements de portefeuille canadiens aux États-Unis	3,2 milliards de \$ (fin de 1975 - cumulatif)

IMMIGRATION

	<u>Du Canada vers les États-Unis</u>	<u>Des États-Unis vers le Canada</u>
1975	6,034	20,155
1976	12,256	17,315
1977	20,663	12,888

PASSAGES À LA FRONTIÈRE (en millions)

	<u>Du Canada vers les États-Unis</u>	<u>Des États-Unis vers le Canada</u>
1975	32,9	34,5
1976	35,9	32,2
1977	37,9	31,8
1978	37,3	31,6
1979	34,4	31,2
1980	34,7	38,5

POPULATION

	<u>Canada</u>	<u>États-Unis</u>
1980	24,000,000	222,807,000

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01067577 8

DOCS

CA1 EA11 81T01 FRE

Les relations Canada-E.-U. --

32630300